



# Présentation de l'Alliance de l'énergie de l'Est

Présentée dans le cadre de  
la 1<sup>re</sup> partie des audiences  
publiques du BAPE

Projet de Parc éolien Canton MacNider

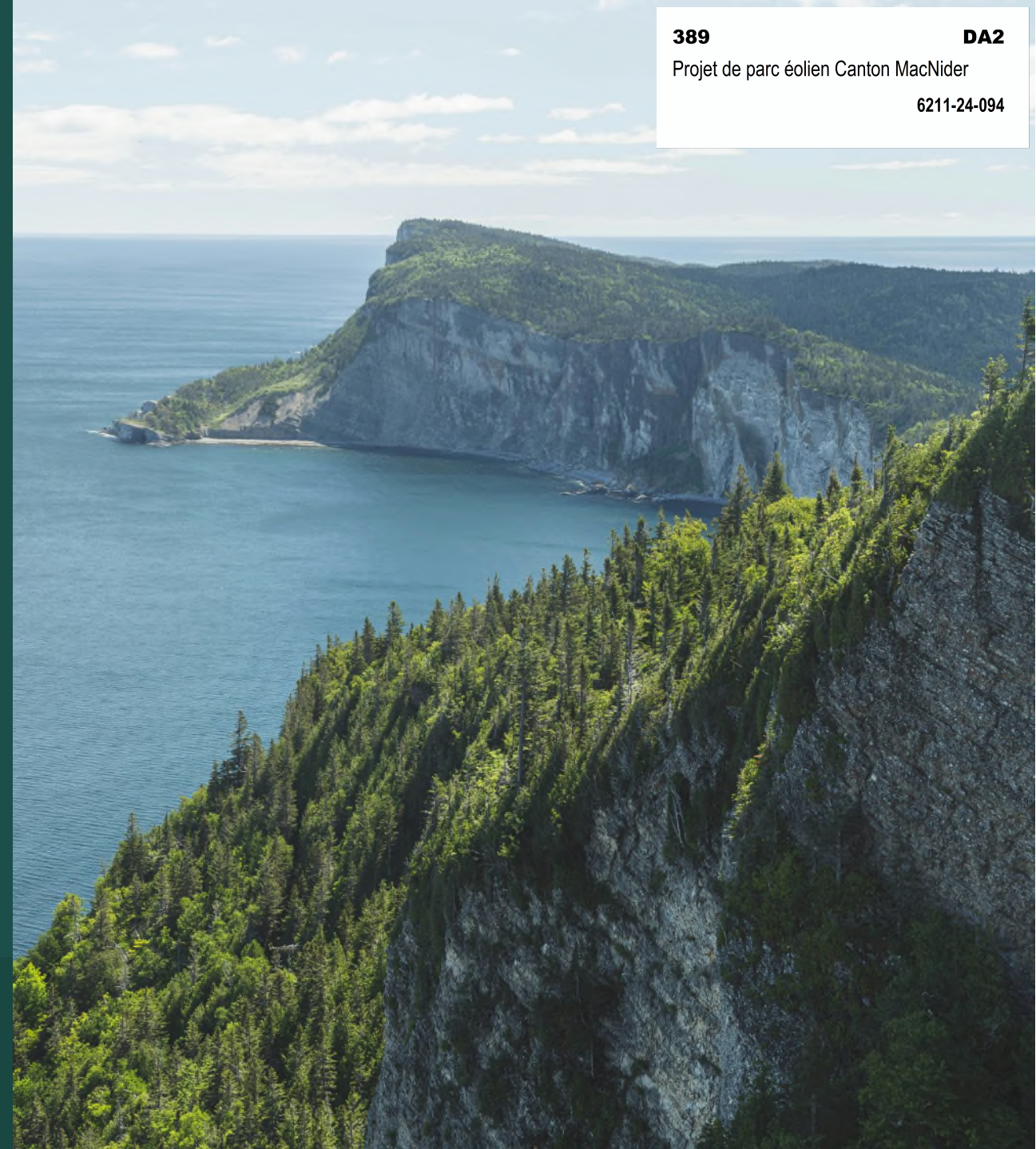
Avril 2025  
Saint-Damase

389

DA2

Projet de parc éolien Canton MacNider

6211-24-094



# Le territoire de l'Alliance : 209 communautés et territoires



1

60 %



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT

2

30 %



REGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE GASPÉSIE | ÎLES-DE-LA-MADELEINE

3

5 %



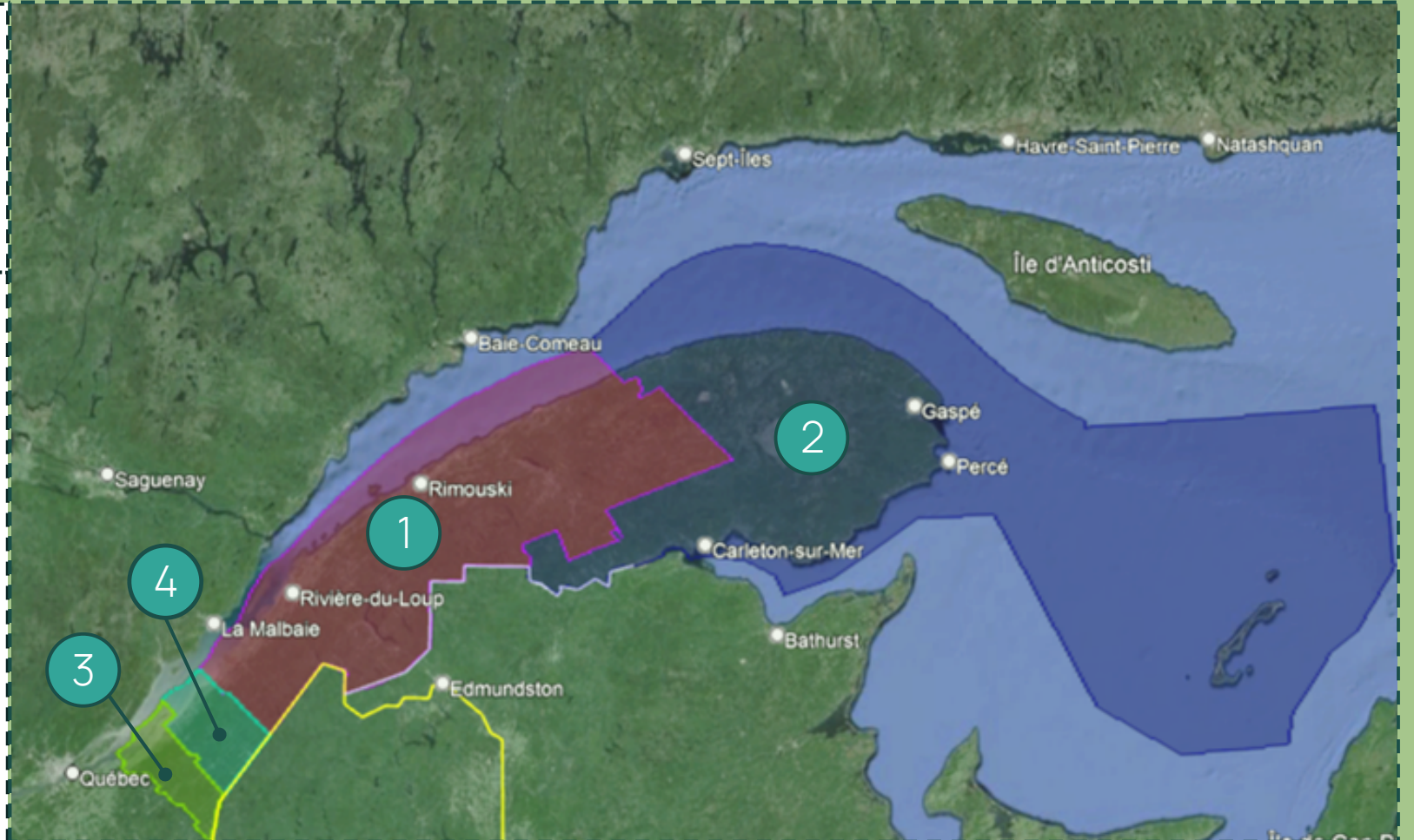
MRC de Montmagny

4

5 %



MRC de L'Islet



# Le rôle de l'Alliance

## Sa mission:

*« L'Alliance de l'énergie de l'Est a pour mission de développer et d'exploiter des projets de parcs éoliens dans l'Est-du-Québec et compte bientôt étendre son champ d'activités à la production d'électricité provenant de toutes sources d'énergies renouvelables (éolien, petite hydraulique, solaire et infrastructures de stockage d'énergie). Elle vise à optimiser l'impact économique, social et environnemental des projets sur le territoire des communautés partenaires de manière à en faire bénéficier un maximum d'entre elles »*

---

- L'Alliance de l'énergie de l'Est (l'«Alliance») a été mise en place en 2014 par des discussions entre la RIÉBSL et la RIÉGÎM.
- Elle a été formée en janvier 2023 par la RIÉGÎM, la RIÉBSL (incluant la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwik), la MRC de Montmagny et la MRC de L'Islet.



# La gouvernance de l'Alliance

**Le conseil d'administration de l'Alliance est formé de 17 administratrices et administrateurs, présentement, concrètement, le C.A. de l'Alliance est composé de:**

- 9 administrateurs de la RIÉBSL qui sont aussi les préfets de chacune des MRC du Bas-Saint-Laurent, en plus de la Chef conseillère Développement économique de la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwuk (PNWW). L'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent ainsi que la PNWW sont donc représentées.
- 6 administrateurs de la RIÉGIM qui sont aussi, les préfets de 4 MRC de cette région, un conseiller municipal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et le maire d'une ville de la région. L'ensemble des MRC de la Gaspésie ainsi que la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine sont donc représentées.
- Des préfets des MRC de Montmagny et l'Islet.
- 9 administrateurs sont nommés par la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (RIÉBSL) parmi les membres de son conseil d'administration;
- 6 administrateurs sont nommés par la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RIÉGÎM) parmi les membres de son conseil d'administration;
- 1 administrateur est nommé par la MRC de Montmagny parmi son conseil;
- 1 administrateur est nommé par la MRC de L'Islet parmi son conseil.



# La structure de l'investissement

- Le financement d'un projet éolien tel que le parc éolien Canton MacNider est segmenté en deux catégories :
  - les **fonds propres** (15 %-35 %) qui constituent l'investissement d'un actionnaire; et
  - le **financement bancaire** (85 %-65 %) qui est assuré par une institution financière, généralement une grande banque canadienne.
- L'Alliance étant un des 2 partenaires au projet, elle injectera au moins 15 % des fonds propres nécessaires au financement du projet afin d'obtenir une portion équivalente des distributions annuelles liées à ce dernier.
- L'investissement (fonds propres) de l'Alliance est obtenu par **règlements d'emprunt municipaux** :
  - cette pratique est courante pour assurer la participation municipale au sein des projets éoliens québécois depuis plus d'une décennie;
  - ces règlements d'emprunt sont encadrés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
  - chaque opportunité d'investissement doit donc répondre aux caractéristiques d'un projet aux risques bien gérés et aux perspectives de fonds générés clairement supportés par de solides hypothèses.



# Le partage des distributions au sein de l'Alliance

L'actionariat de l'Alliance est composé de la façon suivante :

- 60 % : Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (RIÉBSL);
- 30 % : Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RIÉGÎM);
- 5 % : MRC de Montmagny; et
- 5 % : MRC de L'Islet.

Les retombées annuelles du parc éolien Canton MacNider pour les membres de l'Alliance sont de deux catégories distinctes :

- les **paiements fermes** de 5 700 \$/MW installés versés à la communauté d'accueil selon les termes de l'appel d'offres 2021-02 d'Hydro-Québec (indexés annuellement au taux prévu au CAÉ\*, à partir de la mise en service); et
- Une portion des **bénéfices annuels** du projet dont sont retranchés les montants nécessaires au remboursement annuel du règlement d'emprunt avant distribution aux actionnaires de l'Alliance.

## Les actionnaires de l'Alliance conservent leur pleine autonomie et leur gouvernance.

- La répartition des bénéfices au sein des actionnaires est décidée au sein de leurs instances (conseils d'administration ou conseils des maires).

\* CAÉ : Contrat d'approvisionnement en électricité d'Hydro-Québec



# Les retombées économiques historiques

Cumulatifs des distributions annuelles nettes de la RIÉBSL à ses membres depuis 2017 :

- **60 060 000 \$**
- Distributions issues des parc éoliens suivants :
  - Nicolas-Riou : 224,25 MW (33,33 %);
  - Roncevaux : 74,8 MW (33,33 %);
  - De la Dune-du-Nord: 6,5 MW (33,33 %).

Cumulatifs des distributions annuelles nettes de la RIÉGÎM à ses membres depuis 2016 :

- **30 183 445 \$**
- Distributions issues des parcs éoliens suivants :
  - Nicolas-Riou : 224,25 MW (16,67 %);
  - Roncevaux : 74,8 MW (16,67 %);
  - De la Dune-du-Nord: 6,5 MW (16,67 %);
  - Le Plateau 2 : 21,15 MW (40 %).



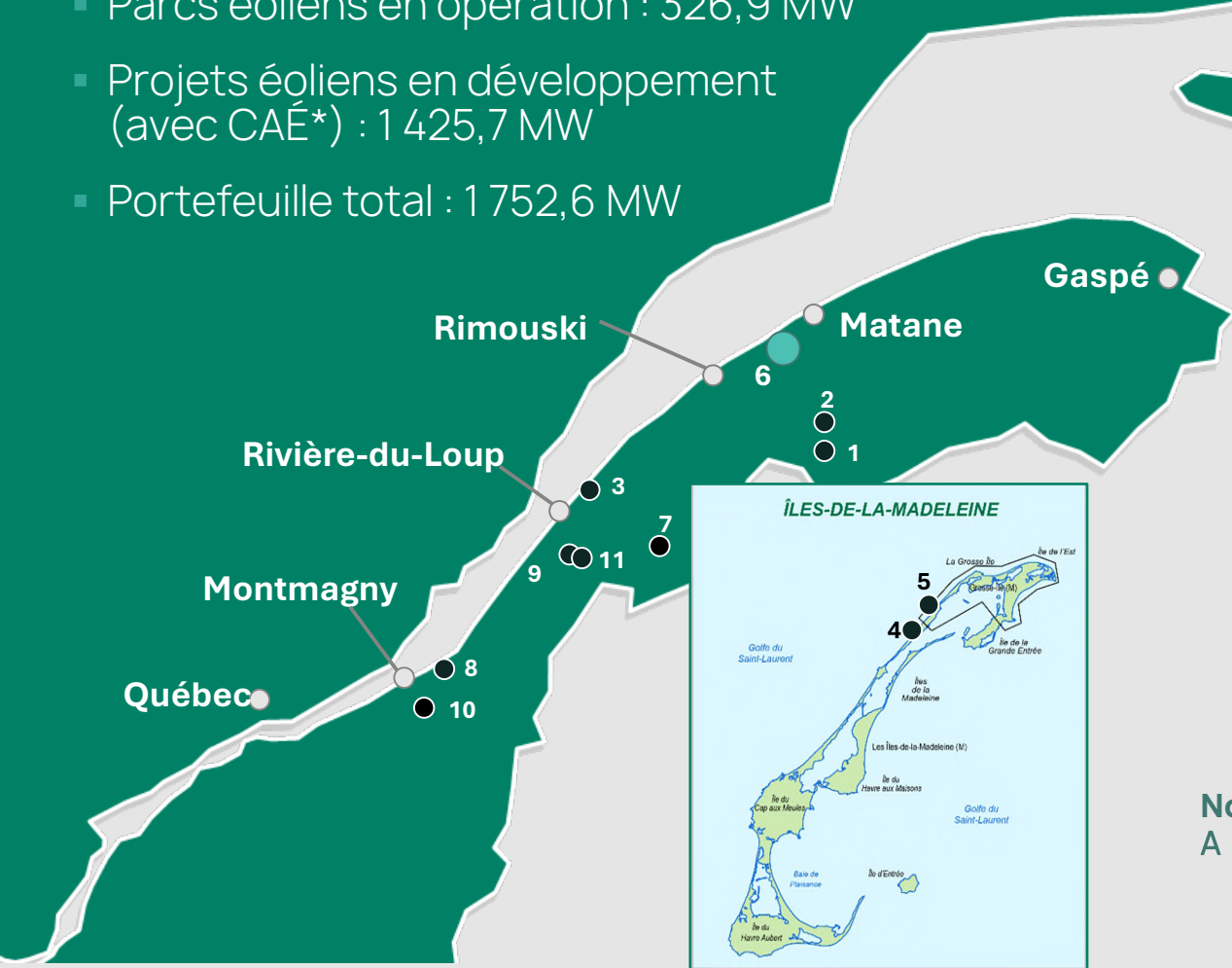
# Les retombées économiques historiques au sein de la RIÉBSL

- La structure de distribution au sein de la RIÉBSL a été mise en place par son conseil d'administration.
- Il s'agit d'une distribution égalitaire (10 %) entre les 8 MRC et la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk.
- Elle permet la création d'un **fonds éolien régional (10 %)** pour des initiatives additionnelles.
- Elle est indépendante de la présence d'un projet éolien sur le territoire des MRC membres.
- Par exemple, la MRC de La Matapédia a obtenu des distributions historiques de **6 006 000 \$** depuis 2017.

Première Nation ou MRC	Participation (%)	Contribution fonds éolien régional	Participation nette (%)	Distribution nette historique depuis 2017 (\$)
Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk	10 %	0 %	10 %	6 006 000 \$
MRC de La Matapédia	11,25 %	1,25 %	10 %	6 006 000 \$
MRC de La Matanie	11,25 %	1,25 %	10 %	6 006 000 \$
MRC de La Mitis	11,25 %	1,25 %	10 %	6 006 000 \$
MRC de Rimouski-Neigette	11,25 %	1,25 %	10 %	6 006 000 \$
MRC des Basques	11,25 %	1,25 %	10 %	6 006 000 \$
MRC de Rivière-du-Loup	11,25 %	1,25 %	10 %	6 006 000 \$
MRC de Témiscouata	11,25 %	1,25 %	10 %	6 006 000 \$
MRC de Kamouraska	11,25 %	1,25 %	10 %	6 006 000 \$
Fond éolien régional de développement	-	-	10 %	6 006 000 \$

# Le portefeuille de l'Alliance

- Parcs éoliens en opération : 326,9 MW
- Projets éoliens en développement (avec CAÉ\*) : 1 425,7 MW
- Portefeuille total : 1 752,6 MW



#	Nom du parc	Capacité	Statut
1	Parc éolien Le Plateau 2	21,15 MW	En opération (2014)
2	Parc éolien Roncevaux	74,8 MW	En opération (2016)
3	Parc éolien Nicolas-Riou	224,25 MW	En opération (2018)
4	Parc éolien de la Dune-du-Nord	6,4 MW	En opération (2020)
5	Parc éolien de Grosse-Île	16,8 MW	2025 <sup>A</sup>
6	Parc éolien Canton MacNider	122 MW	2026 <sup>A</sup>
7	Parc éolien de la Madawaska	270 MW	2026 <sup>A</sup>
8	Parc éolien de la Forêt Domaniale	180 MW	2026 <sup>A</sup>
9	PPAW 1	349,8 MW	2026 <sup>A</sup>
10	Parc éolien St-Paul-de-Montminy	196 MW	2027 <sup>A</sup>
11	PPAW 2	291,4 MW	2029 <sup>A</sup>

## Notes :

A Date de livraison contractuelle du CAÉ, en date d'avril 2025

# Retombées économiques attendues du parc éolien Canton MacNider : distributions annuelles

- Le distribuable moyen inclut les distributions du projet après remboursement des règlements d'emprunt ainsi que la portion des paiements fermes répartis au sein de l'ensemble des membres de l'Alliance.
- Il est prévu que le parc éolien Canton MacNider génère pour les actionnaires de l'Alliance **environ 27 M\$** en distributions totales sur 25 ans.

Participation de l'Alliance au parc éolien Canton MacNider*	RIÉBSL	RIÉGÎM	MRC de L'ISLET	MRC de Montmagny	TOTAL Alliance
Participation	60 %	30 %	5 %	5 %	100 %
Fonds propres	4,7 M\$	2,3 M\$	0,4 M\$	0,4 M\$	7,8 M\$
Règlement d'emprunt**	5,4 M\$	2,7 M\$	0,4 M\$	0,4 M\$	8,8 M\$
Distribuable annuel net (moyen 25 ans)	0,64 M\$	0,32 M\$	0,05 M\$	0,05 M\$	1,06 M\$
Distributions totales sur 25 ans	16,2 M\$	8,1 M\$	1,3 M\$	1,3 M\$	26,9 M\$

\* Montants prévus et arrondis correspondant au montage financier présenté au MAMH

\*\* Le montant du règlement d'emprunt inclut les intérêts courus pour les prêts à court terme mis en place par le projet pendant la période de construction

# Retombées économiques attendues du parc éolien Canton MacNider : paiements fermes

- Au sein de l'Alliance, 55 % des paiements fermes annuels sont versés directement aux municipalités accueillant les infrastructures sur leurs territoires (ou aux MRC d'accueil si les éoliennes sont en TNO, ce qui n'est pas le cas dans le cadre du parc éolien Canton MacNider).
- Ces montants s'ajouteront aux distributions annuelles partagées aux municipalités par le biais de la RIÉBSL et des MRC la constituant (après distribution de la RIÉBSL à ses membres, chaque MRC décide, au sein de ses instances, des modalités de partage des montants annuels reçus entre ses municipalités).

MRC	Communauté d'accueil	Nombre d'éoliennes	Paiements fermes annuels 5 700 \$/MW (année 1)	Montants versés annuellement directement aux communautés d'accueil 3 135 \$/MW (55 %)
MRC de La Matapédia	Saint-Damase	12*	424 080 \$*	233 244 \$*
	Saint-Noël	8*	282 720 \$*	155 496 \$*
<b>TOTAL</b>		<b>20**</b>	<b>706 800 \$</b>	<b>388 740 \$</b>

\* Les nombres présentés sont une évaluation basée sur une configuration à 20 éoliennes de 6,2 MW chacune. 22 positions d'éoliennes sont présentement à l'étude, la répartition finale par municipalité sera confirmée à l'obtention des principales autorisations gouvernementales, incluant celles du MELCCFP et de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

\*\* Un maximum de 21 éoliennes pourrait être construites si un modèle alternatif de 6MW est choisi, ce nombre maximal ne variera pas puisqu'il est lié à la puissance contractuelle (122,3 MW) inscrite au contrat d'approvisionnement en électricité mis en place avec Hydro-Québec à l'issue de l'appel d'offres 2021-02.



POUR NOUS JOINDRE  
[info@alliance-est.ca](mailto:info@alliance-est.ca)  
alliance-est.ca  
418 364-0844